

Retour à la Semaine de 4 Jours

- Actus - Année 2017 - Juillet -



Date de mise en ligne : vendredi 14 juillet 2017

La question a été remise au goût du jour avec l'élection du président de la République Emmanuel Macron.

De 4 Jours à 4,5 Jours

Instituée initialement sous Nicolas Sarkozy, la semaine de 4 jours, visait à supprimer le samedi matin travaillé. Critiquée par les chronobiologistes, cette mesure visant à regrouper les enseignements sur 4 journées a été modifiée par le ministre de l'éducation Vincent Peillon qui a décidé de revenir à un rythme de 4,5 jours d'école par semaine, en incluant dans cette structure le Mercredi matin en lieu et place du Samedi. Lancée à la rentrée 2013 puis généralisée à la rentrée 2014, cette mesure a été largement contestée par les élus.

PSL

A Port Saint Louis, Mr le maire a défendu l'organisation déjà en place répondant au mieux aux intérêts des enfants et qui proposait depuis de nombreuses années un dispositif périscolaire, contrairement à d'autres communes. Le passage à 4,5 jours remettait en cause l'organisation des services, mais également toute la structure des activités des associations.

Rien n'y a fait, Port Saint Louis a dû se plier à la loi avec cette semaine de 4,5 jours. Rebondissant aussitôt, la municipalité a mis en place les "TAP", temps d'activité périscolaire, pour que les enfants ne pâtissent pas de ce changement de rythme. Activités ludiques, éducatives, sportives et culturelles sont venues constituer l'ossature d'une vraie réflexion. Partiellement financée par l'Etat, il n'en reste pas moins que la charge de ces TAP a été grandement supporté par les communes. Port Saint Louis n'y a pas échappé.

Le travail en 2014 a été colossal et l'investissement conséquent pour offrir dès la première année un programme de qualité pour les enfants.

Dès la mise en place de ces nouveaux emplois du temps, des inquiétudes se sont faites jour quant à la fatigue des enfants. Un groupe constitué d'élus, d'enseignants, de parents d'élève et de membres des services de la ville a été mis en place pour suivre l'impact de ces nouveaux rythmes scolaires et évaluer les TAP. Ces différentes réunions ont fait ressortir la grande fatigue des enfants surtout en fin de semaine et pour les maternelles, cette fatigant engendrant alors des problèmes de comportements des élèves à la fois en temps scolaire et périscolaire.

Retour aux 4 Jours

En juin 2017, la réforme des rythmes scolaires prend un tour nouveau. Promesse de campagne du candidat Macron, elle est mise en execution immédiatement. Le 28 Juin 2017, parait au journal officiel le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

En substance, les villes qui désirent revenir à une semaine à 4 jours peuvent le faire dès la rentrée 2017-2018 en demandant une dérogation.

Mais vite alors...

Il faut consulter les parents, les conseils d'école, le DASEN, le conseil municipal et faire valider cette mesure par le conseil départemental de l'éducation nationale.

Grâce à l'anticipation de la ville, les consultations ont pu débuter rapidement, dès le début du mois de juin avec une rencontre de l'Inspectrice, des directeurs et des associations de parents d'élèves. Elles sont sans surprise. Plus de 90 % des personnes interrogées sont favorables à un retour à la semaine de 4 jours. Les conseils d'école ont également voté pour cette solution. Dans la foulée, le Conseil Municipal a entériné cette solution pour la ville de Port Saint Louis du Rhône.

Un dossier a été présenté par la ville au DASEN et soumis au conseil départemental de l'éducation nationale qui a validé cette dérogation à la semaine de 4,5 jours, notre commune reviendra à une structure de semaine organisée autour de "Huit demi journées d'enseignement sur 4 jours".

Les horaires dès la rentrée prochaine seront donc :

Jour	Matin	Après-Midi
Lundi	8h30-11h30	13h30-16h30
Mardi	8h30-11h30	13h30-16h30
Mercredi		
Jeudi	8h30-11h30	13h30-16h30
Vendredi	8h30-11h30	13h30-16h30

La prochaine rentrée

Une nouvelle organisation se met en place... Quoique nouvelle, pas tant que cela. Avantage de notre commune, une organisation périscolaire préexistait à la précédente réforme. La ville sait faire. Elle sait proposer des activités périéducatives dans les temps autour de l'enseignement.

C'est cette organisation qui va se réinstaller. La journée type sera donc :

Horaires	Activité
7H30-8H20	Accueil matinal, réception des enfants avec un réveil en douceur pour leur permettre de démarrer tranquillement la journée
8H30-11h30	Enseignement
11h30-13H30	Accueil méridien - Cantine
13H30-16H30	Enseignement

Retour à la Semaine de 4 Jours

16H30-17H45	Soutien Scolaire - Coup de pouce clé - Activités périéducatives avec départs échelonnés
-------------	---

Le mercredi, des activités éducatives seront proposées par le service enfance avec le centre de loisirs (qui propose un accueil à la journée avec repas ou à la demie journée) et le service des sports avec l'Ecole Municipale des Sports. Afin de pouvoir bénéficier de ces activités périscolaires, vous devez inscrire vos enfants auprès du pôle enfance et jeunesse, rue Simonnet.

Il vous sera demandé de remplir une fiche d'inscription, que vous pouvez télécharger depuis cette page.

LES INSCRIPTIONS POUR LE PERISCOLAIRE DEBUTENT CE LUNDI 17 JUILLET 2017